

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Plan de Gestion des Risques d’Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne emporte l’adhésion du CESER Aquitaine

Le CESER d’Aquitaine a globalement souscrit aux principes et objectifs du PGRI Adour-Garonne lors de sa séance plénière du 23 avril 2015, établi en application de la directive européenne de 2007, transposée suite aux événements provoqués par la tempête Xynthia survenue fin février 2010. L’avis adopté argumente cette position au vu de l’exposition importante de certains territoires aux risques d’inondation et/ou de submersion marine, s’agissant notamment des 10 « Territoires à Risques Importants » (TRI) identifiés dans ce PGRI en Aquitaine (18 pour l’ensemble du bassin), qui concernent 191 communes, 316 500 personnes et près de 257 000 emplois potentiellement exposés. Le CESER insiste aussi sur la probabilité d’une aggravation de ces phénomènes naturels liée au changement climatique et à l’élévation du niveau des mers.

Les collectivités inscrites dans un TRI auront à élaborer, en lien avec l’Etat, des stratégies locales de gestion des risques d’inondation sur un périmètre adapté. Le CESER considère que la définition de ces stratégies locales, compte tenu des limites inhérentes à la délimitation des TRI, devrait conduire à une approche territoriale élargie en vue d’une mobilisation adaptée des moyens d’intervention. L’Assemblée socio-professionnelle a aussi relevé que ces dispositions s’ajoutaient à un entrelacs de réglementations et d’outils existants de gestion des risques. C’est pourquoi, afin de gagner en lisibilité et en efficacité, elle appelle à un effort d’articulation et d’intégration accrue des stratégies locales et des plans de prévention dans les documents locaux de planification et d’urbanisme sous contrôle de l’État. Le CESER souligne également la nécessité d’un accompagnement technique des collectivités, par exemple par l’intermédiaire des établissements publics territoriaux de bassin, et d’une approche intercommunale de ces questions.

Le PGRI Adour-Garonne comporte 6 objectifs stratégiques issus de la stratégie nationale qui sont :

- Le développement des gouvernances à l’échelle territoriale, jugée importante par le CESER dans un contexte de renforcement des intercommunalités et de mise en œuvre de leur compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.
- L’amélioration de la connaissance et la culture du risque d’inondation.
- L’amélioration de la préparation et la gestion de crise et la réduction du délai de retour à la normale, objectif à propos duquel le CESER a insisté sur l’enjeu de sensibilisation et de responsabilisation des populations et sur le retour d’expérience.
- L’aménagement durable des territoires par une meilleure prise en compte des risques afin de réduire leur vulnérabilité, dont la nécessité pour l’Assemblée consultative régionale de cohérence avec les documents d’urbanisme (SCOT, PLU)
- La gestion des capacités d’écoulement et de la restauration des zones d’expansion des crues
- L’amélioration de la gestion des ouvrages de protection (dont les dunes sur le littoral).

Le CESER considère que la mobilisation des nouveaux outils et services numériques de traitement des données devrait contribuer à une meilleur anticipation et simulation des risques. Il appelle l’Etat et l’ensemble des collectivités concernées à une mobilisation adéquate des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre effective de ce PGRI et des dispositions associées. Enfin le CESER souhaite qu’un dispositif d’évaluation soit mis en place afin d’apprécier les résultats d’application de ce PGRI et ses conditions de mise en œuvre.

Bordeaux, le 23 avril 2015

Contact presse : Muriel Cultot-Mongermon, responsable communication
Tél. 05 57 57 83 15 – fax 05 56 99 61 27 – Courriel : muriel.cultot@ceser-aquitaine.fr